

Décision

Générale

colonial

Décision n° 655 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 655

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1962

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro
31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

Mme Muoi, née Chau-Thi-Phuog est autorisée à exploiter dans son restaurant le « Vien Dong » sis place Ménélik, à Djibouti, une licence de 1er classe pour la vente au détail ou à consommer sur place de boissons hygiéniques ou alcooliques. Du 15 mai 1962 au 15 novembre 1962, Mme Hua-Van-Nam est autorisée à gérer cet établissement pour le compte de Mme Muoi.